

Mairie de
Saint-Chinian



| | |
|---|---|
| DP 034 245 23 H0034 déposée le 04/04/2023 | |
| Par : | M2C |
| Demeurant : | Rue de Castres 34610 ST GERVAIS SUR MARE |
| Sur un terrain sis à : | 1 Rue des entrepots 34360 SAINT-CHINIAN |
| Cadastré : | AC 277 |
| Nature des Travaux : | Rénovation des volets existants |

**ARRETE DE RETRAIT DE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Arrêté n° AMURB 2024-150

Le Maire de la commune de Saint-Chinian

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.421.1 et suivants ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 24 janvier 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;

VU l'arrêté du maire en date du 29 mai 2020 donnant délégation de signature à M. Alain GHISALBERTI dans le domaine de l'urbanisme ;

VU le DP 034 245 23 H0034 accordé en date du 17 mai 2023 ;

VU la demande d'annulation présentée en date du 10 septembre 2024 par M2C.

ARRETE

Article 1 : Le retrait du Déclaration préalable susvisée est **PRONONCE**.

Saint-Chinian, le 18/09/2024

**Le Maire,
Catherine COMBES**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.